



**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
SUR LE RAPPORT NATIONAL DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
UNIVERSEL (EPU)
DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de la République de Niger, et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Notre délégation note avec satisfaction les efforts accomplis par le Niger en vue de l'amélioration de la situation des Droits de l'homme à travers d'élaboration d'un plan d'action 2012-2015, pour la mise en œuvre des recommandations et engagements pris lors de son dernier passage à l'EPU.

Progressivement, le Niger améliore son dispositif juridique, soutenu par la ratification des instruments juridiques internationaux, l'Etat de droit, la lutte contre la traite des personnes, les droits à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, les droits de l'enfant et les droits des personnes handicapées et des personnes âgées.

Le Niger a enregistré des avancées significatives dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la création des différentes institutions nationales entre les années 2011 et 2013, qui contribuent à renforcer la législation interne de protection des droits de l'homme, par rapport à la situation de 2010.

En dépit de tous ces efforts, le Congo constate que beaucoup reste à faire, en particulier sur les droits sociaux de base et les droits de la femme. L'arsenal juridique mise en place devrait aider le Niger à traduire dans les faits les recommandations acceptées et les engagements volontaires.

Le Congo apprécie favorablement la décision prise par le Niger de mettre un terme définitif à la peine de mort, et lui recommande :

- D'abolir la pratique des mutilations génitales féminines ;
- De ratifier la convention relative à la protection des droits des tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie.